

## LE MAROC PROMOTEUR DES IDEAUX UNIVERSELS

- De par sa position géographique, le Maroc est un carrefour des civilisations. Sa pluralité culturelle et son ouverture sur le monde constituent des spécificités inhérentes à la civilisation et à l'identité marocaine. Le Maroc milite en faveur de la diffusion de la culture de tolérance et de compréhension mutuelle par les voies du dialogue interculturel et interreligieux.
- Afin d'assurer un suivi continu des efforts d'harmonisation de ses lois nationales, plusieurs instances intergouvernementales ont vu le jour au Maroc (le Comité interministériel chargé d'examiner la levée des réserves et déclarations émises par le Maroc au sujet de certains instruments qu'il a ratifiés ; la commission nationale des Droits de l'Homme chargée de promouvoir et de diffuser le dispositif international des Droits de l'Homme et du droit humanitaire, le conseil consultatif des droits de l'homme (CCDH). L'instance équité et réconciliation (IER), et le médiateur du Royaume : Diwan Al Madalim – Ombudsman.
- Conscient de l'extrême importance de l'arsenal juridique pour la promotion et la protection universelles des Droits de l'Homme, le Royaume du Maroc a ratifié la quasitotalité des instruments internationaux en la matière et présente régulièrement ses rapports nationaux au titre de ces engagements.
- Le Maroc a participé au processus de mise en place des mécanismes et des instruments du Conseil des Droits de l'Homme et a joué le rôle de facilitateur sur l'examen Périodique Universel (EPU), mécanisme novateur et coopératif de suivi de la situation des Droits de l'Homme dans les différents pays.
- LE Maroc a présenté en 2008 une résolution, la première du genre à l'Assemblée Générale, sur le rôle joué par les médiateurs et les Ombudsman dans la promotion et la protection des droits de l'Homme.